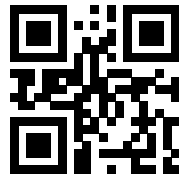


Mme Catherine MONTIGNY/Au Petit comptoir d'Aurélie SARL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 17 juin 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 25 janvier 2022 sous réserves d'incidents

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Muriel DEFOSSE TOUAIBIA, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial des Baronnie », titulaire d'un office notarial à BUIS-LES-BARONNIES (Drôme) 4 Chemin du Trésor, le 29 décembre 2021, enregistré à VALENCE, le 11 janvier 2022, Dossier 2022 00002023 Référence 2604P01 2022 N 00003 a été cédé un fonds de commerce par : Madame Catherine MONTIGNY, commerçante, demeurant à ENTRECHAUX (84340) 210 rue des Ecoles. Née à ORLEANS (45000), le 5 septembre 1958. Veuve de Monsieur Jean-Paul BISSO et non remariée. A VENDU A : La Société dénommée Au Petit comptoir d'Aurélie, Société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège est à ENTRECHAUX (84340), 246 avenue des Princes d'Orange, identifiée au SIREN sous le numéro 833859606 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON. Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR sis à ENTRECHAUX 84340, 246, Avenue des Princes d'Orange, lui appartenant, connu sous le nom commercial BAR DES FONTAINES, et pour lequel le cessionnaire est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 833859606. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en aura la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (66.000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR), - au matériel pour SIX MILLE EUROS (6.000,00 EUR). Cet acte constate en outre, la résiliation à compter du 29 décembre 2021 du contrat de location gérance en date du 12 janvier 2018, consenti par Madame MONTIGNY au profit de la SARL Petit Comptoir d'Aurélie, toutes sus nommées, Cette résiliation a eu lieu sans indemnité de part ni



Ecrit par Echo du Mardi le 25 janvier 2022

d'autre. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître MONTAGARD Notaire associé à VAISON LA ROMAINE 84110, 300, Avenue Saint Quenin où domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion Le notaire.

3952870 Publié le 25/01/2022